

"Soyons Humains!"

Décret constitutionnel

Décret N° 2632-2016

Adopté le 18/01/2016 par le président du conseil d'Etat

Article 1: Le mandat de la présidence du conseil d'Etat est abaissé à sept mois.

Article 2: Le mandat de la présidence de l'Assemblée Populaire est abaissé à six moi. L'élection de l'assemblée populaire est abaissé elle aussi à six mois.

Article3: Les mandats présidentiels des secteurs et des mairies sont abaissés à sept mois.

Article4: La fonction de chef suprême de l'armée populaire liberienne sera désigné par le président du conseil d'Etat.

Article 5: Le présent décret à pour but de renforcer la démocratie dans la République Virtuelle du Liberistant.

Signature

Président du Conseil d'Etat

Lee Dong